

## PASSEPORT PERSONNE MAJEURE

### RENOUVELLEMENT

#### Si votre passeport est valide ou périmé

**si l'ancien passeport n'est pas sécurisé**  
(délivré avant le 02/05/2006)

**si l'ancien passeport est sécurisé**  
(biométrique ou électronique)

➔ **Carte Nationale d'Identité sécurisée**  
(plastifiée) valide ou périmée depuis moins de 5 ans  
➔ **ou, à défaut, acte de naissance**  
(*extrait avec filiation ou copie intégrale*) datant de moins de 3 mois  
**sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une commune où l'état-civil est dématérialisé (voir ci-dessous)**

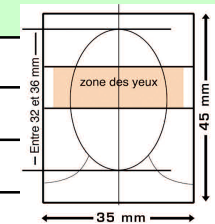
#### Pièces à fournir dans tous les cas

ancien passeport

numéro de pré-demande ou formulaire cerfa n°12100\*02

timbres fiscaux : 86 € (timbres papier ou dématérialisés)

**1 photo d'identité** (moins de 6 mois, de face, tête nue, sur fond clair, 3,5 x 4,5 cm)



**justificatif de domicile datant de moins d'un an**  
(facture eau, électricité, téléphone, gaz, attestation d'assurance locative, avis d'imposition, quittance de loyer établie par une agence ou un bailleur)

#### Ajout d'un nom d'usage pour les femmes (épouse, veuve, usage)

Livret de famille (épouse, veuve)

Jugement de divorce si autorisation de conserver le nom d'usage  
ou attestation de l'ex-époux avec légalisation de signature et copie de sa carte d'identité (usage)

#### Les originaux des pièces justificatives devront être présentés

Si vous êtes né(e) dans une commune concernée par la dématérialisation des documents d'état-civil,  
vous n'avez pas besoin de fournir d'acte de naissance.  
Consultez le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>